

# Commune de LINCENT



## PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

Législature 2013 – 2018

(Article L 1123 – 27 du CDLD)

Conformément à l'article 1123-27 du CDLD, la majorité communale MR-CDH-ECOLO a élaboré son programme de politique générale pour la législature 2013 – 2018. Ce document s'inspire très logiquement du programme électoral du cartel MR-CDH-ECOLO établi à l'occasion des élections communales du 14 octobre dernier.

## FINANCES

La volonté de la majorité MR-CDH-ECOLO, indépendamment d'un programme de mandature fourni, consiste à gérer les finances communales avec prudence.

L'engagement est pris de ne pas alourdir la fiscalité communale durant cette législature communale 2013-2018.

Une veille administrative sera activée afin d'identifier et solliciter toute opportunité d'octroi de subventions régionales voire européennes que la commune serait en droit d'obtenir.

## PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

La majorité s'engage à solliciter la Région wallonne en vue de pouvoir élaborer et introduire un PCDR avec le soutien d'une commission locale représentative des habitants.

## PARTICIPATION CITOYENNE

La majorité souhaite intensifier la participation citoyenne au travers d'organes communaux existants comme le Conseil consultatif communal des Aînés, le comité Environnement local et envisage également la création d'un Conseil consultatif des Jeunes ainsi qu'un Conseil communal des Enfants.

La consultation populaire sera également envisagée en cas d'élaboration de projets communaux importants.

## INFORMATION

Il convient de tout mettre en œuvre afin de mieux communiquer les informations relatives à la gestion et au fonctionnement de l'administration communale.

Le site internet de la commune doit être mis à jour continuellement et doit intégrer dans les meilleurs délais possibles les délibérations prises par le conseil communal.

La revue communale « Pelincour-info » devra également intégrer le calendrier des activités organisées par les différentes associations sportives, culturelles et philanthropiques du village.

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La majorité souhaite organiser, lorsque cela est réglementairement possible, la remise à domicile des documents administratifs au profit des personnes ne sachant pas se déplacer.

Il est également envisagé d'ouvrir l'administration communale un samedi sur deux.

## GOVERNANCE

En matière de bonne gouvernance, la majorité s'engage à :

- Privilégier pour toute décision l'intérêt général avant les intérêts particuliers ;
- Garantir l'égalité et l'équité entre tous les citoyens ;
- Ouvrir la revue communale « PELINCOUR INFO » aux citoyens, associations et aux groupes politiques représentés au conseil communal.

## TRAVAUX

En fonction de l'état des finances communales et des subsides que la commune pourrait obtenir, des travaux plus ou moins nombreux seront réalisés durant cette mandature.

La volonté de la majorité MR-CDH-ECOLO est avant tout de réfectionner au plus vite le patrimoine communal bâti, à savoir :

- Le sablage et rejointoyage des administrations communales de Racour et Pellaines ;
- les toitures de l'administration communale et de la salle communale à Racour ;
- aménagement d'une cuisine dans la salle communale à Pellaines ;
- la rénovation de la chaufferie + l'isolation du hall omnisports à Lincient ;
- la rénovation du presbytère à Racour.

Mais aussi :

- en étroite collaboration avec l'asbl « Site de l'ancienne église de Lincient », fermeture des bas-côtés de l'église.
- Construction de cours à l'école communale de Lincient ;
- la mise en conformité de la plaine de jeux à l'école de Racour ;
- Installation d'un préau à l'école communale de Racour.

Citons également la construction accélérée des trottoirs dans les 3 villages, la réfection des rues de Grand-Hallet, de la Bruyère, de la Vallée, de l'Eglise, de Pellaines et des Champs ainsi que l'éclairage au carrefour de la N64, rue de Pellaines et rue des Meuniers.

Les responsables politiques lincennois devront également intervenir auprès de la Région wallonne afin que les travaux d'égouttage et de réfection de la 2<sup>ème</sup> partie de la route de Huy ainsi que l'installation d'une piste cyclable soient réalisés dans les meilleurs délais.

## LOGEMENT

La majorité communale souhaite :

- étudier avec la plus grande attention la poursuite du plan de mise en place de logements publics ;
- encourager les propriétaires de logements inoccupés à en confier la gestion à l'Agence immobilière sociale (AIS) ;
- sensibiliser les propriétaires à l'amélioration énergétique de leurs bâtiments, notamment ceux mis en location.

## POLICE

Il est impératif que notre commune obtienne de la zone de Police un juste retour de services correspondant à son intervention financière fixée par la norme KUL à 8,23 % de l'apport financier des six communes composant la zone de police Hesbaye-Ouest.

La police de proximité telle qu'elle fonctionne actuellement constitue la norme minimale de présence policière sur notre commune. Il faut assurer la présence policière effective sur notre territoire en vue de lutter contre la criminalité et d'augmenter le sentiment de sécurité.

Lincient doit impérativement conserver ses agents de quartier.

## SPORTS ET CULTURE

Le cartel MR-CDH-ECOLO souhaite promouvoir le sport sur le territoire communal et s'engage à entreprendre les actions suivantes :

- organisation annuelle du week-end du sport ;
- poursuite des balades à vélo du dimanche matin ;
- participation annuelle de la commune au TCS – Trophée Commune Sportive ;
- aménagement et entretien des installations de football ;
- maintien des subsides communaux et aides logistiques ponctuelles aux clubs sportifs ;
- maintien voire amplification des cours de danse au profit des enfants et ados ;
- installation d'un module multisports de plein air aux abords de la place Adelin Lheureux ;
- mise à disposition de personnel PTP au profit du club de football JS Racour-Lincent.

La majorité compte également solliciter la Province de Liège afin d'accueillir au sein du hall sportif « l'Académie provinciale du Sport » et l'initiation aux disciplines sportives moins connues.

Les associations culturelles seront soutenues financièrement et bénéficieront, comme les clubs sportifs reconnus par la commune, de la gratuité de la salle communale de Racour une fois par an. La majorité envisage également de faire l'acquisition d'un chapiteau lequel sera mis à disposition des associations locales qui en feront la demande.

Citons également dans le plan d'actions :

- le soutien et la mise à l'honneur des artistes locaux ;
- le renforcement des activités des bibliothèques ;
- l'inventaire, la protection et la promotion du petit patrimoine présent sur l'entité ;
- la promotion et la plus grande visibilité du musée de la vie rurale de Racour. ;
- la création d'un centre culturel lincennois, ou à défaut, l'adhésion à un centre culturel existant reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## SANTE

Sous l'impulsion de la majorité, la commune :

- réalisera un état des lieux des sources de nuisances et prendra les mesures utiles afin d'en diminuer l'impact ;
- sensibilisera la population contre la malbouffe, l'obésité et les assuétudes ;
- collaborera activement avec la Province de Liège aux campagnes de dépistage des diverses maladies,
- promouvra les dons de sang et d'organes ;
- informera nos adolescents sur la vie sexuelle et affective via l'initiative communautaire « Sex'étera » ;
- dotera l'administration communale ainsi que la JS Racour-Lincent d'un défibrillateur cardiaque ;
- refusera toute installation d'antennes GSM sur les terrains communaux et du CPAS situés à proximité des habitations ;
- veillera à assurer la pérennité de l'offre de services médicaux de première ligne sur l'entité, en collaboration avec le corps médical exerçant sur le territoire communal.

## ENSEIGNEMENT

En vue de conserver un enseignement de qualité, les actions suivantes sont d'ores et déjà envisagées :

- stimuler et encourager les échanges entre les écoles de Lincent et Racour afin de former une communauté scolaire soudée ;
- organiser des cours de rattrapage durant l'année scolaire (dès décembre) pour les élèves du primaire et du secondaire
- améliorer l'apprentissage du néerlandais dès le plus jeune âge ;
- promouvoir les activités de découverte culturelle et artistique ;
- encourager l'organisation d'activités intergénérationnelles permettant aux enfants de transmettre leur joie de vivre aux seniors ;
- garantir l'organisation de l'apprentissage du code de la route et l'obtention du brevet de cycliste ;
- impliquer et associer les écoles dans les projets citoyens développés par la commune ;
- sensibiliser nos petites têtes blondes au respect des autres, de l'environnement et au commerce équitable ;
- promouvoir la distribution de fruits dans nos écoles.

Des cours de langues pour les adultes et les adolescents seront également organisés durant cette législature 2013-2018.

L'organisation de cours de français en faveur des personnes d'origine étrangère sera bien évidemment maintenue.

## SENIORS

La commune se doit de soutenir les actions visant à améliorer le quotidien de nos aînés.

Il est primordial de poursuivre les activités du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) qui a prouvé sa capacité à rompre l'isolement par des sorties récréatives et culturelles fréquentes ainsi que par l'organisation de balades pédestres.

Le CCCA doit également promouvoir les activités intergénérationnelles afin de permettre à nos aînés de transmettre aux plus jeunes leur expérience, leur vécu.

En raison du succès rencontré chaque année, les vacances à la mer ou ailleurs seront bien entendu maintenues.

## PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

La majorité communale envisage de :

- créer un prix de la citoyenneté spécifique aux moins de 18 ans ;
- instaurer un Conseil communal des enfants ainsi qu'un Conseil Consultatif des Jeunes ;
- promouvoir sur son territoire la création d'une section des « Responsible Young Drivers »
- envisager la mise à disposition d'un local pour les Jeunes ;
- installer une aire de jeux dans les 3 villages ;
- informer les parents via le site internet de la commune et le Pelincour-info des possibilités d'accueil de la petite enfance.

## ACTION SOCIALE

En raison de l'augmentation des critères d'exclusion du chômage et de la crise économique qui pénalisent bon nombre de nos concitoyens, il est impératif que la commune alloue annuellement au CPAS des moyens financiers plus importants que par le passé.

Le CPAS doit également innover dans la politique sociale en aidant et encadrant plus encore les personnes en difficultés. Les actions suivantes seront mises en place ou renforcées :

- aide psychologique aux familles et aux personnes en difficulté ;
- aide à la gestion du budget du ménage ;
- aide au choix des fournisseurs les plus compétitifs ;
- intensification des contacts des assistantes sociales avec les seniors isolés et les personnes en difficulté ;
- mise en œuvre efficace des plans « canicule » et « grand froid » ;
- plus grande accessibilité au taxi social en augmentant la disponibilité du service et en réduisant la participation financière des usagers ;
- création de passerelles et partages d'expérience avec les CPAS voisins.

Le CPAS se doit également de faire l'acquisition d'un bâtiment spacieux et bien situé afin de permettre à son personnel d'évoluer dans des conditions optimales.

## ECONOMIE ET EMPLOI

La commune sollicitera l'agence de développement économique de la Province de Liège (SPI) afin d'étudier la faisabilité de l'installation d'un mini zoning apte à accueillir les petites entreprises.

Le service des « Titres services » sera maintenu, tout en veillant à ce que ce service à la population soit financièrement à l'équilibre ou tente à s'y rapprocher.

Le CPAS et la commune, en parfaite collaboration, créeront une cellule « emploi » permanente afin d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches.

## AGRICULTURE

Actions à envisager durant la législature communale 2013-2018 :

- promouvoir la Commission communale agricole et organiser un dialogue avec les habitants afin de mieux faire connaître l'activité agricole ;
- veiller au maintien d'une activité agricole dynamique, entreprenante et attractive pour les jeunes ;
- favoriser le développement d'une agriculture de proximité et les circuits courts (vente à la ferme) ;
- favoriser la conversion vers l'agriculture bio et les produits de qualité différenciée ;
- organiser une journée « fermes ouvertes » avec les agriculteurs intéressés afin de mieux faire comprendre aux nouveaux habitants le fonctionnement d'une ferme ;
- inciter et aider les agriculteurs qui souhaitent installer un élevage à développer un projet qui réponde à leurs besoins économiques en minimisant les nuisances au cadre de vie.

## DECHETS

Actions à envisager durant la législature communale 2013-2018 :

- accentuer la politique de diminution de la production de déchets dans les écoles, dans les services de l'administration communale et en sensibilisant les citoyens ;
- inciter au tri des déchets par les locataires des salles communales ;
- améliorer la gestion des déchets lourds par les services communaux, par le tri et le recyclage et en supprimant les dépotoirs qui salissent le cadre de vie ;
- maintenir le service des conteneurs à déchets verts ;
- maintenir le service de collectes des encombrants.

## ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS ET CADRE DE VIE

La majorité se veut particulièrement active dans la gestion de ces matières en mettant en place ou en amplifiant les réalisations suivantes :

- dynamiser le comité environnement local en le rendant compétent pour déposer des projets au Collège communal ;
- promouvoir le travail du groupement citoyen des « Mains blanches », et tenter de créer des synergies avec les communes voisines ;
- installer « des coins de terre » collectifs afin de permettre aux personnes qui n'ont pas de terrain de cultiver un potager ;
- acheter un désherbeur thermique ;
- participer chaque année à la journée de l'arbre ;
- aménager « les Tournants » en une zone d'intérêt biologique et y créer un parcours didactique pour tous ;
- appliquer avec volontarisme les engagements pris dans le plan Maya, à savoir :
  - *planter des végétaux mellifères ;*
  - *sensibiliser les adultes et les enfants au rôle des abeilles ;*
  - *adopter un plan drastique de réduction des pesticides ;*
  - *enrichir le fleurissement de la commune ;*
- organiser une journée annuelle de l'environnement et de la ruralité ;
- attribuer des subsides communaux pour la plantation d'arbres, arbustes et haies d'essences locales ;
- installer des « caninettes » aux endroits stratégiques pour améliorer l'hygiène canine ;
- entretenir les cimetières tout au long de l'année ;
- sensibiliser les habitants à une gestion naturelle de leur jardin en développant un réseau de jardins de la biodiversité,
- maintenir voire accentuer le fauchage tardif le long des voiries ;
- installer des bancs publics supplémentaires dans les villages, et des bancs, tables et poubelles le long du Ravel ;
- embellir les lieux de vie, en améliorant la propreté publique, en combattant les chancres et en supprimant les dépôts de déchets et matériaux aux abords des rues.

## INONDATIONS

- continuer les études et réaliser les travaux en vue de lutter efficacement contre les inondations et coulées boueuses ;
- poursuivre le dialogue avec les agriculteurs en vue de minimiser l'impact négatif des cultures sur l'écoulement des eaux.

## MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE

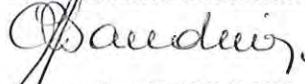
Des actions doivent être menées en vue de lutter contre la vitesse excessive, à savoir :

- placement du radar préventif, en alternance avec Wasseiges ;
- réalisation d'aménagements de sécurité lors de la construction de trottoirs ou réfection de voiries ;
- réalisation du plan « Mobilhor ».

Approuvé en séance du conseil communal du 28 février 2013,

Par le Conseil,

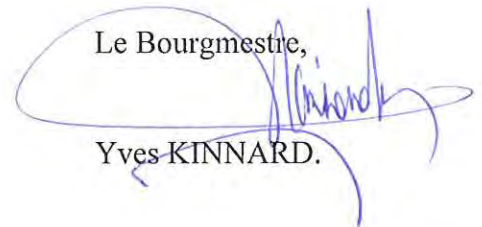
La Secrétaire communale,



Jacqueline BAUDUIN.



Le Bourgmestre,



Yves KINNARD.